

LA TUNISIE PARTICIPE AU SEMINAIRE DE HAUT NIVEAU DES BANQUES CENTRALES DES PAYS MEDITERRANEENS. (CHYPRE, LES 27 ET 28 OCTOBRE 2010)

M. Taoufik BACCAR, Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie (BCT) a participé aux travaux de la Conférence de haut niveau des banques centrales des pays méditerranéens, qui s'est déroulée à Chypre les 27 et 28 octobre 2010, et à laquelle ont pris part les gouverneurs de plus de 25 pays de la région.

Cette conférence qui a été organisée conjointement par la Banque Centrale Européenne (BCE) et la Banque Centrale de Chypre s'inscrit dans le cadre du dialogue régulier entre les premiers responsables des banques centrales des pays du bassin méditerranéen.

Les travaux de cette conférence se sont déroulés en trois sessions : la première a été consacré aux « défis des politiques monétaires dans les pays méditerranéens », la seconde s'est focalisée sur « la conduite de la politique monétaire sous les régimes de changes fixes » alors que la troisième session s'est penchée sur « l'impact de la crise financière sur les systèmes bancaires et la stabilité financière ».

M. BACCAR a présidé la session consacrée à « la conduite de la politique monétaire sous un régime de change fixe » et au cours de laquelle les expériences de Chypre, du Liban et de la Mauritanie ont été présentées.

A l'ouverture de cette session, M. BACCAR a signalé que la politique monétaire et la politique de taux de change ont été largement sollicitées durant la récente crise : « Beaucoup de pays du sud de la méditerranée ont adopté des taux de change fixe bien que certains se sont, récemment, orientés vers des régimes de changes plus flexibles », a-t-il indiqué.

En effet, au cours des années précédant la crise et surtout entre le début de l'année 2007 jusqu'à la mi-2008, les pays du sud de la Méditerranée ayant adopté un régime de change fixe ont été confronté à certains défis qui ont empêché leur politique monétaire d'atteindre ses objectifs (accroissement des tensions inflationnistes suscités par une expansion de la demande intérieure alimentée par une forte croissance monétaire et de crédit, ajouter à cela la flambée des prix de l'énergie et des matières premières).

En outre, les efforts déployés visant à libéraliser encore plus le compte-capital pèsent sur la conduite de la politique monétaire dans un contexte où l'excédent de liquidités dans le système bancaire complique davantage la tâche des autorités monétaires. Celles-ci ont été, d'ailleurs, confrontées à un dilemme, chaque fois où elles tentaient de contenir les pressions inflationnistes, dans un contexte caractérisé par l'augmentation des entrées de capitaux et l'excès de liquidités. Elles ont donc été amenées à chercher un milieu équitable entre la flexibilité du taux de change et du taux d'intérêt.

Evoquant la relation entre le régime de change fixe et la politique monétaire, le Gouverneur de la BCT, a rappelé que les autorités optant pour le régime de change fixe, doivent relever un défi majeur. Il s'agit d'éviter la « trinité contradictoire » selon laquelle il est difficile d'avoir en même temps un taux de change fixe, des mouvements des capitaux libres et une politique monétaire indépendante.

Certes, le contrôle des capitaux peut contribuer à la viabilité du régime de change fixe, mais il ne devrait pas être considéré comme un instrument pouvant être utilisé de manière permanente pour faciliter la tâche des autorités monétaires.

Ainsi, ces contrôles sont appelés à être progressivement levés dans un contexte de libéralisation du compte capital. C'est pour cette raison que les autorités ont été amenées dans plusieurs pays à introduire des réformes dans la conduite de la politique monétaire et de la supervision bancaire.

Traitant de l'expérience tunisienne, le Gouverneur de la BCT a rappelé les fondements de la politique de taux de change préconisée par la Tunisie et sa relation avec la politique monétaire, signalant que la Tunisie en dépit de la crise financière internationale s'emploie à réunir les conditions nécessaires pour le passage à la convertibilité totale du dinar à travers une politique de change plus souple, une politique monétaire plus efficace et un secteur bancaire plus solide et performant. Il a signalé que cet objectif figure dans les priorités du Programme présidentiel pour la période 2009-2014 «Ensemble, relevons les défis».

La session a passé en revue l'expérience Chypriote qui d'un taux de change fixe a progressé vers l'intégration monétaire à la zone Euro, ainsi que l'expérience Libanaise avec ses spécificités propres et Mauritanienne qui a du, continuellement, s'adapter au contexte national.